



L'INFO PORTE-DES-BONNEVAUX

Actualités :

La saison estivale a débuté et le soleil inonde notre paysage. C'est un moment où il est important de prendre des nouvelles de nos aînés, familles ou voisins par exemple, à l'heure où une nouvelle canicule est annoncée. Nous sommes heureux de vous présenter dans cette publication les festivités pour cet été ! L'ensemble du Conseil Municipal vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre pour échanger sur de nombreux sujets lors des réunions publiques

L'équipe municipale de Porte-des-Bonnevaux

Adresse :

306 Route de Beaurepaire

SEMONS

38260 PORTE-DES-BONNEVAUX

Téléphone : 04 74 54 22 15

commune@portedesbonnevaux.fr

Réunions publiques :

- ◆ le Mardi 20 Septembre 2022 à Arzay - 19h
- ◆ le Jeudi 22 Septembre 2022 à Semons - 19h
- ◆ le Mardi 27 Septembre 2022 à Commelle - 19h
- ◆ Le Jeudi 29 Septembre 2022 à Nantoin - 19h

DANS CE NUMÉRO :

Actualités	p1
La Bibliothèque	p1
Agenda	p2-3
Département	p4

Nous vous informons que la collecte des ordures ménagères du **jeudi 14 juillet 2022** est **reportée au vendredi 15 juillet 2022 sur les communes de Nantoin, Commelle et Semons**. Merci de sortir vos poubelles la veille ; en raison du tour de France la **collecte sera exceptionnellement avancée d'une heure**.



La Bibliothèque :

La bibliothèque de Nantoin fermera ses portes **du 1er au 15 août**. En dehors de cette période, la bibliothèque sera ouverte (en Juillet ainsi que la 2ème quinzaine d'Août) aux jours et horaires suivants :

Les mardis, de 17h30 à 18h30 et les samedis, de 10h30 à 11h30.

Début septembre, reprise des horaires habituels : les mardis, de 16h30 à 18h30; les samedis, de 10h00 à 12h00.

Par ailleurs, l'équipe de bénévoles convie tous les habitants de la commune à **une matinée "portes ouvertes", samedi 10 septembre, de 9H00 à 13H00.**

au programme :

- **9H00 à 10H00, assemblée générale de rentrée** : mieux comprendre le fonctionnement de la bibliothèque et son insertion dans le réseau de lecture publique de Bièvre Isère ; échanges avec les bénévoles et les lectrices et lecteurs présents.

Toute la matinée, vente de livres à tout petit prix.

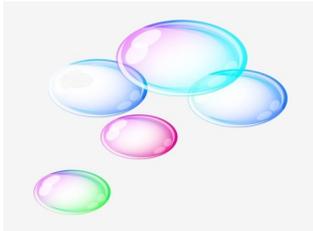
Et bien sûr, possibilité d'emprunter des ouvrages.

Bien cordialement

La Présidente Marie-France Roux



Vendredi 15/07 - Le Tour de France Passe sur notre commune au niveau d'Arzay sur la route des chasseurs (D41)



Vendredi 15/07 - Bal soirée mousse - Buvette/Snack - Etang Murinais à Semons à partir de 19h Comité des fêtes de Semons

Samedi 16/07 - Représentations de Zumba - Bal et feu d'artifice- Buvette/Snack - Etang Murinais à Semons à partir de 17h - Comité des fêtes de Semons



Samedi 23/07 - Journée TAN Test d'Aptitudes Naturelles - Etang Murinais à Semons - ACCA Semons

Lundi 01/08 - Bièvre Isère fait son cinéma - Projection de "Adieu les cons" - Etang Murinais à Semons à 21h30 - Buvette et petite restauration par le CCAS



Lundi 15/08 - Club des Belles z'années - Journée portes ouvertes Buvette Vente de gâteaux - Cour de la mairie à Semons

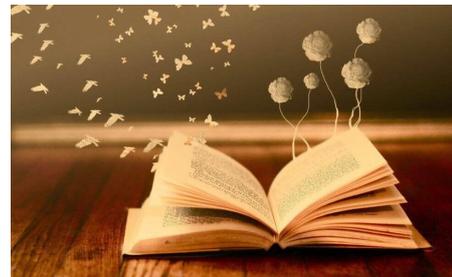


Vendredi 02/09 - Forum des associations - Salle des Vignes à Arzay
de 18h à 20h



Dimanche 04/09 - Fête du Pain au four communal à Arzay

Samedi 10/09 - Porte ouverte à la Bibliothèque de Nantoin -
9h à 13h



Dimanche 25/09 - Vide grenier à la Salle des Fêtes de Nantoin -
Buvette et restauration sur place - organisé par la MJC de Nantoin

Tous les jeudis de 16h à 19h30
Salle des fêtes de Commelle
Porte des Bonnevaux

Le Marché des Bonnevaux

100% LOCAL

**+ animations régulières
proposées par les habitants !**

Mesures de vigilance conseillées en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

VIGILANCE niveau 1/4

ÉCONOMIES VOLONTAIRES

Gestes
Éco-
citoyens



Limitier l'arrosage en plein jour



Limitier le nettoyage des voitures, voiries publiques et privées, façades



Limitier le remplissage des piscines et le fonctionnement des fontaines à circuit ouvert



Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>

Mesures de restriction à respecter en période de sécheresse

Usages d'agrément quelle que soit la ressource :
Eau potable, puits ou forage, source privée (hors récupération d'eaux pluviales)

ALERTE niveau 2/4

Gestes
Éco-
citoyens



INTERDICTION ENTRE 11h et 18h des prélèvements domestiques (retrait pompe mobile et tout autre dispositif de pompage ou de rejet) et **INTERDICTION** des rejets directs dans les cours d'eau



INTERDICTION de laver les véhicules (hors stations professionnelles équipées de lances haute pression ou de recyclage de l'eau)



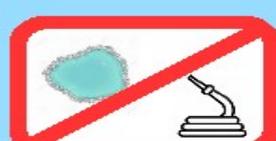
INTERDICTION ENTRE 11h et 18h d'arroser les pelouses, espaces verts, jardins potagers, stades et autres espaces sportifs



INTERDICTION de fonctionnement des fontaines publiques à circuit ouvert
INTERDICTION de prélever dans ces fontaines si l'arrêt est techniquement impossible



INTERDICTION de remplir et vidanger les piscines privés (hors première mise en eau après construction)
INTERDICTION de remettre à niveau les piscines entre 18h et 9h



INTERDICTION de remplissage ou maintien du niveau des plans d'eau à usage personnel



INTERDICTION de laver les voiries (hors impératif sanitaire ou sécuritaire) et de laver les toitures, terrasses, façades et autres surfaces imperméabilisées (hors impératif sanitaire ou sécuritaire et réalisé par des professionnels)

Retrouvez également les mesures prises pour les usages professionnels sur le site internet des services de l'État en Isère
<https://www.isere.gouv.fr/index.php/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse2/Secheresse>